

Paris, le 5 mars 2021

**Le Directeur général de l'ARS d'Ile-de-France
au
Préfet de Seine-et-Marne**

Objet : Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19

Par courrier électronique en date du 5 mars 2021, vous m'avez saisi pour avis sur un projet d'arrêté visant à mettre en place de nouvelles mesures afin d'enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19.

1. Evolution des indicateurs épidémiologiques en Ile-de-France et en Seine-et-Marne

La situation épidémique en Ile-de-France se dégrade rapidement.

Depuis début janvier 2021, le taux d'incidence¹ et le taux de positivité² en Ile-de-France ont connu une augmentation constante et importante : le 5 mars (calculs sur la semaine allant du 24 février au 02 mars), le taux d'incidence brut s'élevait à 336,6 cas confirmés pour 100 000 habitants et le taux de tests RT-PCR positifs à 9,8 % sur la région.

En Seine-et-Marne, les chiffres sont également élevés et montrent une nette dégradation des indicateurs épidémiologiques depuis plusieurs jours. L'incidence brute s'élève à ce jour à 357,7 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 11,7 %.

La progression des contaminations s'observe dans l'ensemble des classes d'âge et en particulier chez les personnes âgées de plus de 65 ans. En Seine-et-Marne, ce taux pour les plus de 65 ans est de 278,1 cas pour 100 000 habitants (sur les données du 24 février au 2 mars). L'augmentation du nombre de cas et de la circulation virale dans cette tranche d'âge particulièrement à risque de formes graves de l'infection au COVID est inquiétant en termes d'impact sanitaire.

L'accélération de la circulation du virus sur l'ensemble de la région a un impact de plus en plus marqué sur les hospitalisations, en particulier sur les services de réanimation. Au 5 mars, 5287 patients sont hospitalisés dans la région en raison de la Covid, dont 888 en réanimation. Le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients Covid+ s'élève à 79,2 % et des déprogrammations sont nécessaires dans plusieurs établissements de la région depuis dix jours.

Cette progression rapide de l'occupation des lits de réanimation a conduit l'ARS à confier au SAMU zonal la responsabilité d'assurer à nouveau la régulation des lits de réanimation à l'échelle de la région. Par ailleurs, la tension sur lits d'hospitalisation est forte dans tous les hôpitaux de la région et ceux qui sont aujourd'hui les moins touchés seront amenés à accueillir des patients d'autres

¹ Nombre de personnes testées positives sur la semaine de référence, rapporté au nombre d'habitants.

² Nombre de tests RT-PCR positifs sur la semaine de référence, rapporté au nombre de tests réalisés.

établissements, avec un pilotage du système sanitaire qui s'assurera à l'échelle de la région dans son ensemble.

En outre, l'apparition des variants au virus de la Covid (britannique, sud-africain et brésilien) fait craindre une cinétique de l'épidémie plus rapide que la souche historique. En Île-de-France, en semaine 7, 42,2 % des tests positifs (soit 16 765 tests) ont été analysés par RT-PCR de criblage qui permettent de repérer la présence d'un variant. Parmi ces tests criblés, 60,4% (soit 10 133 tests positifs) correspondaient au variant 20I/591Y.V1 (britannique) et 6,5% (soit 1 094 tests positifs) au variant 20J/501Y.V2 (sud-africain) ou 20H/501Y.V3 (brésilien). La progression du variant britannique est particulièrement rapide sur l'ensemble de la région.

2. Mesures envisagées

Dans ce contexte de progression de la circulation virale et de pression de plus en plus importante sur les hôpitaux, des mesures renforcées de limitation de la circulation virale sont nécessaires.

Dans ce cadre, vous envisagez de prendre les mesures suivantes :

- Fermeture des magasins de vente et des centres commerciaux dont la surface est supérieure à plus de 10 000 m² ;
- Interdiction de l'activité de retrait de commandes à l'intérieur de ces centres commerciaux ;
- Cette interdiction ne fera pas obstacle à l'ouverture des magasins de vente de produits alimentaires et des pharmacies d'officine, y compris au sein des centres commerciaux.

Ces mesures visent à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission et permettent ainsi de lutter contre la propagation du virus.

Elles ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du département de la Seine-et-Marne, à partir du 5 mars et jusqu'au 31 mars.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émet un **avis favorable** aux mesures envisagées.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France


Aurélien ROUSSEAU